

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

-----  
CABINET CIVIL

-----  
CELLULE DE COMMUNICATION



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

-----  
CIVIL CABINET

-----  
COMMUNICATION UNIT

# COP21



## PARIS2015

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
30 NOVEMBRE - 11 DECEMBRE

Dossier de presse



## CADRE NATUREL DU CAMEROUN

### I- POSITION GÉOGRAPHIQUE

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale délimité à l'Ouest par le Nigeria, au Sud-Ouest par une façade de l'Océan atlantique, au Sud par la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo, à l'Est par la République centrafricaine et le Tchad, au Nord par le lac Tchad.

Au cœur de l'Afrique, le Cameroun est très représentatif de l'Afrique par sa taille et l'extrême variété de ses traits physiques. On y trouve toutes les nuances du climat, du relief et de la flore du continent. D'où son surnom d'« Afrique en miniature ».

### II- CLIMAT

Le Cameroun qui s'étire du lac Tchad aux abords de l'Equateur, sur onze degrés de latitude (du 2° au 13° degré de latitude nord), offre un aperçu de presque toute la gamme des climats intertropicaux.

#### • Températures

Le Cameroun se trouvant dans le domaine des climats chauds, les températures y sont dans l'ensemble élevées, allant en ordre croissant du sud au nord (Yaoundé 24°, Kousséri 30°) et présentant des différences moyennes annuelles variant dans le même sens. Il fait plus chaud à Douala, dans la plaine côtière, qu'à Yaoundé sur le plateau sud-camerounais.

#### • Précipitations

Les pluies ne sont pas uniformément réparties, soumises à l'influence de la proximité de la mer, à la latitude et à l'altitude. Elles diminuent du sud vers le nord (Douala : 4125 mm d'eau par an, Kousséri : 541 mm/an), de la côte vers l'intérieur (Kribi : 3 00 mm/an, Yaoundé : 1 597 mm/an). Elles augmentent avec l'altitude (Mokolo : 974 mm/an, Maroua : 815 mm/an).

#### • Masses d'air

Les climats du Cameroun subissent l'influence du balancement saisonnier de deux masses d'air : la masse

d'air continental, stable et chaud, venant de l'anticyclone saharien, appelée l'harmattan ; et la masse d'air maritime, instable et humide, soufflant de l'anticyclone de Sainte-Hélène, appelée la mousson. Ces masses d'air, qui se déplacent en latitude, se rencontrent le long du front intertropical (F.I.T.), provoquant la saison des pluies.

**On peut donc distinguer au Cameroun trois domaines climatiques :**

#### ► Domaine équatorial

Le domaine équatorial sur le plateau sud-camerounais s'étend jusqu'au 6° de latitude nord. Il se subdivise en :  
- un type « guinéen » à 4 saisons (une grande et une petite saisons sèches qui vont respectivement de décembre à mars et de juin à août ; une grande et une petite saisons de pluies qui durent respectivement de septembre à novembre et de mars à juin), et à la température moyenne de 25°C ;  
et - un type « camerounien », sur le mont Cameroun, particulièrement humide et chaud, aux pluies abondantes et continues sur neuf mois.

#### ► Domaine soudanien

Le domaine soudanien tropical humide s'étend du 7° à un peu plus de 10° de latitude nord. On y distingue le type soudanien classique (cuvette de la Bénoué) aux températures moyennes élevées, des pluies inférieures à 1 mètre et une saison sèche de 6 mois puis la nuance soudano-guinéenne d'altitude de l'Adamaoua aux températures moyennes assez fraîches (22°C), aux pluies abondantes tombant de mars à novembre et une saison sèche de 5 mois.

#### ► Domaine soudano-sahélien

Le domaine soudano-sahélien se distingue du précédent par une diminution sensible des précipitations, la saison sèche dure au moins 7 mois. Au Nord du 11° de latitude nord, la plaine du Tchad est une région d'évaporation intense où la saison des pluies se réduit à 3 mois.

### III- RELIEF ET VÉGÉTATION

#### Le Relief

Le relief du Cameroun est extraordinairement contrasté et oppose, au nord, les plaines basses bordant le lac Tchad, le Logone et le Chari, et les monts Mandara dominés par des pitons de laves ; au centre, un vaste et assez haut plateau d'origine volcanique ; au sud, des plaines côtières, de bas plateaux, et dans l'ouest, des formations volcaniques dont le point culminant est le mont Cameroun ou "char des dieux" avec 4 095 m.

#### La végétation

La végétation camerounaise est un condensé de celle de l'Afrique. On y trouve la forêt, la savane et la steppe sous différentes formes.

##### • Les forêts

La grande forêt qui s'étend du Golfe de Guinée jusqu'en Afrique de l'Est recouvre toute la partie Sud du Cameroun jusqu'au plateau de l'Adamaoua. On peut la classer en 3 catégories :

##### ► La forêt littorale

Elle recouvre tout le secteur littoral atlantique depuis Mundemba (dans sa partie nord) jusqu'à Campo (ou Sud). Elle pénètre à plusieurs dizaines de kilomètres des rivages camerounais et trouve ses limites orientales à Kumbo et Edéa en passant par Yabassi. Au contact de la mer, elle fait place à la mangrove.

##### ► La forêt atlantique

Elle pénètre sur 100 à 150 km de profondeur mais vers le sud elle peut aller jusqu'à 200/250 km (département du Nyong et Kellé). Elle est caractérisée par l'abondance des *césalpiniacées*. Sur les hauts plateaux de l'ouest, où la forêt d'altitude a été détruite par l'homme en quête de nouvelles terres, il ne subsiste plus que de petits lambeaux forestiers témoins.

##### ► La forêt du Dja

La région forestière du Sud-Est Cameroun offre un aspect qui la rapproche des forêts congolaises voisines. Cette forêt est dense et toujours verte. Dans ce secteur existe une densité hydrographique : le Dja, la Boumba, le Ngoko.

##### • Les savanes

Les savanes camerounaises peuvent être classées en 3 catégories :

##### ► Les savanes arbustives et arborées soudano-guinéennes de l'Adamaoua

Elles couvrent le domaine soudanien d'altitude (entre 900 et 1500 m). Elles sont fortement dégradées par les défrichements agricoles, les pâturages, les feux de brousse.

##### ► Les savanes boisées et les forêts claires sèches médio-soudaniennes

On les trouve en deux blocs forts éloignés. L'un méridional s'étend dans la région du Nord-Ouest (zone frontalière avec le Nigeria). L'autre septentrional est situé au sud de la cuvette de la Bénoué. Le peuplement herbacé est essentiellement graminéen.

##### ► Les savanes boisées soudano-sahéliennes du bassin de la Bénoué

Elles s'étendent plus au nord en latitude dans la cuvette de la Bénoué et s'avancent jusqu'au 10ème parallèle au sud des départements du Diamaré et du Mayo-Danay.

##### • Les «steppes» sahélo-soudaniennes

La flore arborescente y est clairsemée et de taille médiocre. Les steppes que l'on rencontre dans l'Extrême-Nord comportent deux domaines : un sahélo-soudanien localement touffu et un sahélo-saharien peu étendu, limité aux abords du lac Tchad.

##### • La façade maritime

Le Cameroun possède une façade maritime de près de 320 km de long divisée en deux parties bien distinctes. De Rio del Rey à l'estuaire du Cameroun (Wouri, Mounjo se déroule une côte basse, très découpée. C'est le domaine de la mangrove et des criques. Du sud du Nyong jusqu'à Campo, s'étire une côte rocheuse avec de petites baies sableuses.

La façade maritime camerounaise a la particularité d'être une importante zone touristique.

#### **IV- LA PART DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DANS L'ECONOMIE CAMEROUNAISE**

Ce secteur a représenté 21,1 % du PIB du Cameroun et a contribué pour 0,8 point à la croissance en 2013 contre 0,6 point en 2012. En 2014, le PIB dudit secteur a crû de 4,3 %, soutenu par la consolidation des activités dans l'agriculture des produits vivriers et la reprise dans la sylviculture et l'exploitation forestière.

La croissance de l'agriculture vivrière a été de 3,9 % en 2013. Des actions d'encadrement des agriculteurs et de distribution du matériel végétal et des engrais ont été mises en œuvre. En 2014, la production de l'agriculture vivrière a augmenté de 4,1 %. La production de l'agriculture d'exportation s'est accrue de 65,9 % du fait de l'augmentation des surfaces cultivées et de l'amélioration des rendements. En 2014, l'agriculture industrielle et d'exportation devrait croître de 4,8 %. L'agriculture industrielle et d'exportation est constituée essentiellement des produits de rente, à savoir cacao, café, caoutchouc, coton, banane et huile de palme. L'agriculture vivrière concerne principalement les céréales, les racines et tubercules, les fruits et légumes.

**S'agissant de la forêt, il convient de relever que le Cameroun a le deuxième massif forestier d'Afrique.** La superficie forestière est estimée à 22 millions d'hectares, soit 46 % du territoire national. La superficie exploitable qui représente 89,5 % de la superficie forestière, est évaluée à 19,7 millions d'hectares dont 6,2 millions sont attribués sous forme d'unités forestières d'aménagement (UFA) et 5,4 millions d'hectares sont sous aménagement. Les actions du gouvernement se concentrent sur : l'aménagement et l'exploitation forestière ; le reboisement ; la valorisation des ressources fauniques.

A la fin 2013, les recettes de l'exploitation forestière (redevance forestière annuelle, taxe d'abattage, taxe entrée usine), ont été de 18,9 milliards, en augmentation de 33,9 % par rapport à 2012. Cette évolution est principalement liée au bond de 84,3 % des recettes issues de la redevance forestière annuelle (RFA) avec l'intensification des opérations de recouvrement auprès des opérateurs. La taxe d'abattage a progressé de 10,3 % consécutivement à l'accroissement de la production. La taxe-entrée-usine a été supprimée au cours de l'exercice 2013. Les communautés riveraines et les communes ont bénéficié d'un transfert de 4,6 milliards de FCFA correspondant à 50 % de la RFA.

En ce qui concerne la valorisation du bois et le développement des filières bois et énergie, les normes de séchage du bois ont été élaborées et 290 artisans ont été formés sur les techniques de séchage et de fabrication des ouvrages en bois massifs reconstitués. Par ailleurs, 684 tonnes métriques de charbon de bois ont été produites à partir des rebus de scierie dans le site-pilote de la région de l'Est.

#### **V- ELEVAGE ET PECHE**

En 2014, la croissance du sous-secteur élevage était de 5 % ; celle de la pêche était de 3,4 %. Le cheptel des bovins a crû de 5 % et les quantités de viande issues des abattages étaient en hausse de 5,3 %. Le cheptel porcine était en hausse de 7,5 % par rapport à 2013. Cette augmentation s'explique par le recul de l'épizootie de peste porcine africaine qui a affecté le cheptel en 2012, et le renouvellement du matériel génétique avec l'acquisition de 73 géniteurs porcins de race pure.

S'agissant de la pêche, il convient de relever que la production halieutique a progressé de 46,3 % en 2013. Elle est estimée à 94 718 tonnes dont 48,3 % pour la pêche industrielle, 34,5 % pour la pêche maritime artisanale et 17,2 % pour la pêche continentale. L'accroissement de la production est consécutif à l'amélioration de la collecte des données dans les différents points de débarquement et à l'intensification de la surveillance maritime.

Dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, quatre pirogues ont été acquises pour la surveillance de la zone de pêche de Bakassi. Par ailleurs, 43 autorisations de création, 28 autorisations d'ouverture pour les établissements de traitement, de stockage et de commercialisation des produits halieutiques ont été délivrées. 54 licences de pêche et 31 avis techniques d'importation ont été accordés.

Afin de développer l'aquaculture, une unité de production d'alevins et d'aliments flottants pour poisson a été construite à Fouban grâce à la coopération Cameroun-Brésil. Des fermes semencières sont en cours de réhabilitation afin de fournir du matériel génétique. Une unité-pilote d'aquaculture a été construite à Meyomessala et sept autres sont en cours de réalisation. Une écloserie en circuit fermé a été construite à Logbaba. L'élevage de poisson en cage est en cours d'expérimentation sur trois sites (Mbalmayo, Lagdo et Ebebda).



## CONSTATS ET PROPOSITIONS FORTES DU PRESIDENT PAUL BIYA SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Président Paul BIYA a toujours plaidé pour une mobilisation générale de la communauté internationale face à la menace pour la «*survie de l'espèce humaine* » que constitue le réchauffement climatique. Pour le Chef de l'Etat camerounais, «*Il y a urgence* », car «*Déjà certains dommages causés par les changements climatiques sont irréversibles. Il faut donc à tout prix arrêter ce processus d'autodestruction* » (Déclaration du Président Paul BIYA au Sommet mondial sur les changements climatiques à Copenhague, le 17 décembre 2009). Le Cameroun, par la voix de son Président, est convaincu que le caractère global des changements climatiques requiert des solutions elles aussi globales.

Le Chef de l'Etat camerounais est préoccupé par les effets néfastes des changements climatiques tels que la déforestation, la désertification, la montée des eaux océaniques, l'appauvrissement de la biodiversité, la recrudescence des inondations, etc, qui ont des conséquences négatives sur l'agriculture, l'alimentation et la santé humaines.

Un exemple saisissant de la gravité de la situation est l'assèchement dramatique du Lac Tchad qui a vu sa superficie passer de 26 000 km<sup>2</sup> dans les années 60 à 1 500 km<sup>2</sup> aujourd'hui. Cet écosystème sensé faire vivre de milliers de familles camerounaises et tchadiennes a perdu près de 90% de sa superficie initiale. L'assèchement accéléré du Lac Tchad met en jeu la survie des populations des pays riverains.

Le Chef de l'Etat camerounais constate, pour le déplorer, que «*L'Afrique, à l'instar des autres continents, expérimente durement les effets du réchauffement climatique, quand bien même elle ne participe que faiblement à l'émission des gaz à effet de serre* ».

Il a relevé à plusieurs reprises que certains pays en développement, à l'exemple du Cameroun, jouent déjà un rôle important dans l'action mondiale contre le changement climatique. Raison pour laquelle il plaide pour «*un réel transfert aux pays du Sud de technologies écologiquement rationnelles pouvant à la fois favoriser le développement et sauvegarder l'environnement* ». Pour le Président Paul BIYA, il «*s'agit-là à proprement parler d'un devoir, sinon d'un impératif de solidarité internationale* ». Pour le Chef de l'Etat camerounais, la lutte contre les changements climatiques doit être compatible avec les exigences du développement durable et l'éradication de la pauvreté dans les pays du Sud.

En septembre 2007, lors de la réunion de haut niveau sur les changements climatiques, à l'occasion de la 62<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, il avait déjà convié la communauté internationale à renforcer les capacités d'intervention du Fonds d'adaptation au changement climatique, prévu par le Protocole de Kyoto pour aider les pays en développement.

Sur la question du transfert de technologies et des financements, le Président Paul BIYA pense qu'il serait équitable, dans les arrangements à venir, qu'un traitement particulier soit accordé aux pays en développement, notamment ceux du Bassin du Congo qui consentent de lourds sacrifices pour entretenir et régénérer la deuxième réserve forestière mondiale.

Les constats et propositions fortes ci-après du Président Paul BIYA sur les changements climatiques traduisent son engagement dans la lutte contre cette menace planétaire.

## **1. Intervention du Président Paul BIYA à la 60<sup>ème</sup> Session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, New York (Etats-Unis), le 16 septembre 2005.**

« Je voudrais rappeler que le Cameroun et les autres pays du Bassin du Congo, qui est la deuxième réserve forestière mondiale, ont adopté des politiques de gestion qui préservent durablement l'environnement et l'écosystème. Nos pays sont heureux de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie sur notre planète. Mais il serait, me semble-t-il, équitable que la perte considérable de revenus qu'ils ont consentie reçoive une juste compensation ».

## **2. Intervention du Président Paul BIYA à la 63<sup>ème</sup> Session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, New York (Etats-Unis), le 24 septembre 2008.**

« L'impact croissant du changement climatique notamment en Afrique est particulièrement préoccupant. En ce domaine où se joue, plus qu'ailleurs, le sort des générations futures, l'urgence d'une action solidaire de la communauté internationale est une nécessité impérieuse ».

## **3. Déclaration du Président Paul BIYA au Sommet mondial sur les changements climatiques de Copenhague (Danemark), le 17 décembre 2009.**

« Nous sommes tous témoins en effet des conséquences néfastes des changements climatiques sur l'agriculture, la biodiversité, les ressources en eau et, bien entendu, sur l'alimentation et la santé humaines.

Mon pays, le Cameroun, subit de plein fouet l'impact de ces modifications du climat.

Ainsi, dans la zone soudano-sahélienne, la situation est de plus en plus critique. Tandis que la température est en augmentation constante, la

pluviométrie continue de baisser, entraînant une inexorable avancée du désert. En une vingtaine d'années, la ceinture de production de certaines cultures comme le coton et le maïs s'est déplacée de plusieurs centaines de kilomètres vers le sud, exposant la partie septentrionale du pays à un déficit chronique de la production agricole.

L'assèchement accéléré du Lac Tchad est aussi un phénomène très préoccupant pour le Cameroun et les autres pays riverains, qui met en jeu la survie des populations concernées.

Sur sa façade atlantique, mon pays est exposé à la dégradation de ses écosystèmes littoraux en raison de l'ensablement sédimentaire, des inondations et de la montée des eaux salées.

Dans la partie Sud du Cameroun, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de la forêt tropicale soulèvent de nombreux problèmes, en raison de l'importance de ce secteur pour l'économie nationale ».

« Nous participons au présent Sommet avec la conviction que le caractère global des changements climatiques requiert des solutions elles aussi globales.

Il importe :

- que les engagements de réduction des gaz à effet de serre par les pays industrialisés soient clairement définis et énoncés.

- que des transferts de technologie soient envisagés afin de permettre d'atténuer les effets des changements climatiques dans les pays en développement.

- que le mécanisme de contrôle proposée tienne compte des différents niveaux de responsabilité en ce qui concerne la pollution atmosphérique. On sait en effet que l'Afrique, bien qu'elle ne participe que très peu aux émissions de gaz à effet de serre, subit fortement les effets de la pollution.

*D'une façon générale, je crois qu'il serait équitable que, dans les arrangements à venir concernant les financements et les transferts de technologie, un traitement particulier soit accordé aux pays en développement, notamment à ceux du Bassin du Congo. Ils consentent en effet de lourds sacrifices pour entretenir et régénérer la deuxième réserve forestière mondiale après l'Amazonie, l'une et l'autre étant les poumons de la planète grâce à leur capacité de rétention du carbone et de production d'oxygène ».*

*« Déjà, certains dommages causés par les changements climatiques sont irréversibles. Il faut donc à tout prix arrêter ce processus d'autodestruction. Nous ne pourrions y parvenir que par une mobilisation résolue de tous et de chacun.*

*Il y a urgence. Ne n'oublions pas ».*

#### **4. Discours du Président Paul BIYA lors du XIIème Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Montreux (Suisse), le 23 octobre 2010.**

*« Il ne faudrait pas perdre de vue que sécurité alimentaire et changement climatique constituent deux versants d'une même réalité. Comment en effet fournir une alimentation suffisante et équilibrée à l'humanité dans un contexte de changement climatique constant ? De même, peut-on ignorer qu'une agriculture hautement productive, mais peu soucieuse de l'environnement, est l'une des principales causes du réchauffement de la planète ? Pour sortir de ce cercle vicieux, il n'est d'autre solution qu'une politique responsable, axée sur le développement durable ».*

*« Qu'il me soit permis de suggérer que soit envisagée la création d'un fonds de solidarité d'urgence au sein de l'OIF, afin de faire face aux éventuelles catastrophes d'ampleur considérable qui pourraient survenir dans l'espace francophone. Il y aurait là un bel exemple de cette solidarité active dont nous sommes tous, j'en suis sûr, des partisans convaincus » [Haïti venait d'être ravagé par un terrible séisme].*

#### **5. Déclaration du Président Paul BIYA, lue par le MINREX, à la 67<sup>ème</sup> Session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, New York (Etats-Unis), le 26 septembre 2012.**

*« Si nous voulons laisser aux générations futures un monde vivable, l'économie verte me semble la solution la plus efficace pour assurer un développement permettant à la fois de satisfaire les besoins des populations et de préserver l'environnement.*

*Pour ce qui nous concerne, le Cameroun a déjà initié des actions à cet égard. Il entend œuvrer davantage en faveur de la préservation de son capital naturel et dans la recherche des solutions à faible intensité de carbone ainsi que pour la promotion des modes de production et de consommation durables.*

*Selon nous, la mutation vers l'économie verte doit être progressive et bénéficier du soutien de la communauté internationale. A ce propos, le document adopté à l'issue de la Conférence de Rio [en juin 2012 pour célébrer les 20 ans du Sommet de la Terre] a engagé la communauté internationale à respecter les nombreux engagements pris à l'égard de l'Afrique en matière de développement durable, en assurant notamment un transfert des technologies appropriées. Les institutions financières internationales et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sont invitées à renforcer leurs actions à cet effet ».*

#### **6. Intervention du Président Paul BIYA lors du XIV<sup>ème</sup> Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Kinshasa (RD Congo), le 14 octobre 2012.**

*« Dans sa partie centrale, et notamment en RDC, l'Afrique abrite le deuxième massif forestier du monde, parfois assimilé à l'un des principaux «poumons» de la planète. Il nous est recommandé de le gérer et de l'entretenir pour le bien commun. Mais que fait-on pour nous aider à lutter contre la désertification ? ».*

## **7. Discours du Président Paul BIYA lors du XVème Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Dakar (Sénégal), le 29 novembre 2014.**

*« Les pays d'Afrique Centrale ont le sentiment qu'en préservant la grande forêt du bassin du Congo, ils contribuent de façon significative à la réduction des gaz à effet de serre. C'est pourquoi ils se réjouissent que la Chine et les Etats-Unis paraissent s'engager dans cette voie. Ceci est de bon augure pour le succès de la Conférence de Paris sur le climat.*

*La situation du Lac Tchad est une autre source de préoccupation pour nous. Nous assistons presque impuissants à sa tragique disparition progressive. De plus, il pose des défis sécuritaires et socio-politiques. La Conférence de Paris pourrait œuvrer à la mise en place d'un plan de sauvetage du Lac Tchad. C'est une suggestion ».*



## LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Constitution du Cameroun stipule, dès son préambule, que: «*Toute personne a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour tous. L'Etat veille à la défense et la promotion de l'environnement*». Ainsi, le Cameroun est l'un des rares pays au monde à avoir inscrit la défense et la protection de l'environnement dans sa Loi fondamentale.

La politique environnementale nationale, définie par le Chef de l'Etat, et mise en œuvre par le Gouvernement, encourage l'approche participative. En effet, la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, adoptée en 1996, encourage la participation des populations à la protection de l'environnement, à travers : le libre accès à l'information environnementale ; les mécanismes consultatifs permettant de recueillir leurs opinions ; leur représentation au sein des organes consultatifs en matière d'environnement.

S'agissant du dispositif institutionnel, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED), créé par le Président de la République en 2004, est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, de protection de la nature et du développement durable. Le MINEPDED s'est vu confier l'exécution du **Plan National de Gestion de l'Environnement** (PNGE), cadre général de référence pour les diverses actions sectorielles de gestion de l'environnement au Cameroun.

L'autre structure qui joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques est le Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF). Créé également en 2004, le MINFOF est une administration hautement stratégique dans un pays qui possède un important massif forestier (les forêts couvrent 22,5 millions d'hectares, dont 17 millions exploitables, soit 40% du territoire). Le

Cameroun abrite aussi l'une des faunes les plus riches et variées du continent et se classe au 5ème rang africain, du point de vue de la biodiversité, après la RDC, Madagascar, la Tanzanie et l'Afrique du Sud. Le MINFOF a élaboré un **Plan National de Développement des Forêts** (PNDF), qui comporte des mesures visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

En dehors du MINEPDED et du MINFOF, les autres administrations publiques qui jouent un rôle non négligeable en matière de protection de l'environnement au Cameroun sont : le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER), le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINADER), le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE), le Ministère des Transports (MINTRANSP), et le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

Concernant particulièrement la lutte contre les changements climatiques, l'**Observatoire National sur les Changements Climatiques** (ONACC) est appelé à jouer un rôle essentiel. Créé par décret présidentiel du 10 décembre 2009, cet établissement public administratif, placé sous la tutelle technique du MINEPDED, a pour missions de : « *suivre et d'évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux des changements climatiques et de proposer des mesures de prévention, d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements* ». L'ONACC devra notamment: établir les indicateurs climatiques pertinents pour le suivi de la politique environnementale ; dresser le bilan climatique du Cameroun ; collecter, analyser et mettre à la disposition des décideurs les informations de référence sur les changements climatiques au Cameroun ; proposer des mesures préventives de réduction d'émission de gaz à effet de serre, ainsi

que des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes liés aux changements climatiques.

**La logique qui sous-tend les actions de tous ces acteurs publics impliqués dans la lutte contre les changements climatiques est le bien-être des Camerounais.** Les pouvoirs publics considèrent en effet l'environnement comme un bien précieux qu'il faut préserver pour les générations présentes et futures. Ils pensent également que les actions visant à protéger l'environnement doivent être compatibles avec les impératifs du développement économique et social.

S'agissant **des actions concrètes** visant à lutter contre les changements climatiques, de milliers d'hectares de forêts camerounaises sont aujourd'hui classés « zones protégées », ce qui permet de les préserver, et par la même occasion, de réduire les émissions liées à la déforestation. En plus de la préservation des forêts, le Gouvernement camerounais met un accent particulier sur la régénération des forêts. C'est ainsi, par exemple, qu'en 2009, le MINFOF et l'Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR) ont fait planter près de trois millions d'arbres au Cameroun.

Le Gouvernement a également mis en place des instruments juridiques pour lutter contre la coupe et l'exploitation illégale du bois.

Pour la protection de la faune, le Gouvernement mène, avec le concours des ONG, une lutte acharnée contre le braconnage. Le MINFOF fait aussi des efforts pour protéger les espèces en voie de disparition. Le Gouvernement sensibilise les populations des zones rurales sur les effets néfastes de l'usage intensif et abusif du bois de chauffe. En juin 2009, le MINEPDED a lancé une campagne de vulgarisation des foyers améliorés qui utilisent moins de bois de chauffe. En décembre 2009, près de 20 000 de ces foyers avaient déjà été distribués aux populations de la partie septentrionale du Cameroun.

Le Cameroun possède d'énormes potentialités en matière d'énergie renouvelables, parmi lesquelles l'hydroélectricité, la biomasse et l'énergie solaire. Le MINEE mène une réflexion sur la diminution progressive

de l'utilisation des énergies fossiles et la promotion des énergies renouvelables, plus soucieuses de la protection de l'environnement.

Concernant la lutte contre la désertification qui menace la partie septentrionale du Cameroun, **le Gouvernement camerounais a relancé, en 2008, l'opération « Sahel Vert »**. Dans le cadre de la relance de ce programme, près de 12 000 arbres fruitiers et forestiers avaient été plantés en 2009 dans la région septentrionale du Cameroun par les Députés du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR). **A ce jour, l'opération « Sahel Vert » a déjà permis de restaurer 500 000 hectares de sols à travers des reboisements dans la région de l'Extrême-Nord.** En plus, 16 000 hectares de superficie ont été rétrocédés à 26 communes de la région. On a également assisté à la création de 35 réserves forestières. Tous les ans, des milliers d'arbres sont plantés à travers les opérations de piquetage, de plantation ; puis, par la suite, d'arrosage. Toutes ces activités sont des opportunités d'emplois qui permettent d'occuper les jeunes en chômage. De même, l'opération « Sahel Vert » prévoit toujours la construction de forages dans les sites reboisés. Après l'implantation, les sites reboisés sont rétrocédés aux communes pour leur gestion.

Le Cameroun est convaincu que le phénomène global du changement climatique requiert des solutions globales. C'est pourquoi **notre pays est membre fondateur de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)**, instance politique et technique chargée de l'orientation, de la coordination, de l'harmonisation et des décisions en matière de « conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et des savanes d'Afrique centrale ». Le Cameroun a adopté le « Plan de convergence pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo », élaboré par le COMIFAC en février 2004. Il a également adopté, le 29 octobre 2009, une « position commune avec le Tchad pour la sauvegarde du Lac Tchad », menacé d'extinction. Au plan international, le Cameroun a ratifié la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto.



## **COP21 : LE CAMEROUN S'ENGAGE A REDUIRE DE 32% SES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE D'ICI A 2035**

### **1. Introduction et contexte national**

Dans le cadre des négociations internationales sur le climat et conformément à l'appel de Lima (COP20-décembre 2014), les Etats ont été invités à soumettre leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui seront intégrés dans l'accord. Ces engagements prévisionnels sont contenus dans des documents appelés « Contribution prévue déterminée au plan national » (CPDN). Il s'agit en réalité de la stratégie nationale à long terme du pays en matière du climat qui, sans avoir une portée juridique contrainte, a une valeur d'engagement politique.

La Contribution prévue déterminée au plan national (CPDN) du Cameroun est ancrée dans les réalités actuelles du pays (poids de la forêt et de l'agriculture ; diversité des zones agro-écologiques ; défi du rattrapage énergétique ; etc.) et dans sa vision de devenir un pays émergent en 2035. En terme économique, cela impliquera notamment une croissance soutenue, une révolution agricole fondée sur l'augmentation de la productivité, et un doublement de la part du secteur secondaire dans la structure du PIB.

Le Cameroun est un faible émetteur de GES, mais sa stratégie ambitieuse de développement se traduira par une forte hausse des émissions.

### **2. Processus d'élaboration du document**

Une équipe du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) a piloté le processus d'élaboration du document (la Contribution prévue déterminée au plan national), avec l'appui technique d'une équipe d'experts nationaux et internationaux engagée par Expertise France, grâce à un financement de l'Agence Française de Développement (AFD).

Bien que conduit dans un délai très court (trois mois), ce processus a été fortement participatif (implication de tous les ministères sectoriels, les partenaires au développement, la société civile, le secteur privé, etc.), inclusif, itératif en cinq phases :

- I. Lancement et sensibilisation des parties prenantes (juin)
- II. Collecte et synthèse des documents stratégiques, entretiens avec les acteurs (juillet)
- III. Elaboration des scénarii et d'un premier draft INDC (août)
- IV. Consultation/concertation (7-11 septembre)
- V. Validation (septembre) : atelier de validation finale, le 17 septembre 2015.

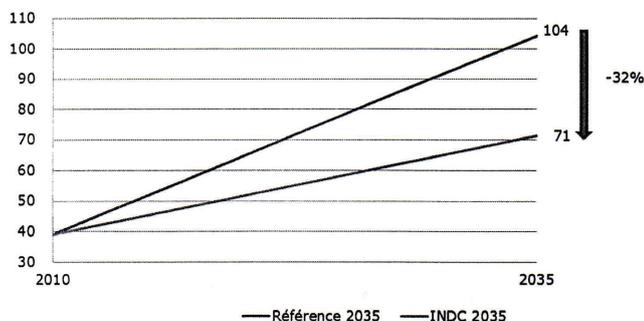
### **3. Les grandes lignes de la CPDN**

Au travers de cette CPDN, le Cameroun entend réduire l'empreinte carbone de son développement sans ralentir sa croissance, en privilégiant des options d'atténuation présentant des cobénéfices élevés (chapitre 2 : Atténuation) ; renforcer la résilience du pays aux changements climatiques (chapitre 3 : Adaptation) ; mettre en cohérence ses politiques sectorielles et renforcer son dispositif et ses outils de mise en œuvre pour faciliter l'atteinte de ces objectifs (chapitre 4) ; et mobiliser à cet effet tous les moyens pertinents : financements, transferts de technologies et renforcement des capacités (Section 5).

**L'objectif : le Cameroun s'engage, dans sa Contribution prévue déterminée au Plan national (CPDN), à œuvrer pour « une réduction à hauteur de 32% de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) » à l'horizon 2035, date à laquelle le pays projette de devenir émergent.**

Cet objectif est entièrement conditionné au soutien de la communauté internationale sous forme de financements, de renforcement des capacités et de transfert de technologies.

### Evolution des émissions de GES du Cameroun suivant les différents scénarios (MtCO<sub>2</sub>eq)



L'horizon 2035 est choisi parce que la CPDN est calée sur le DSCE et la Vision 2035.

Le «scénario de référence» est la traduction carbone de la stratégie de développement du pays sans politique nouvelle d'atténuation ; avec des hypothèses de croissances sectorielles et d'évolution de population jusqu'en 2035 ; et d'un quadruplement de la production électrique.

« Dans le scénario de référence, les émissions de GES atteindront 104 millions de tonnes de dioxyde de carbone ou équivalents (MtCO<sub>2</sub>-équ.) en 2035, soit une hausse de 166 % par rapport à 2010 (39 MtCO<sub>2</sub>-équ.). Dans le scénario de la CPDN, l'augmentation des émissions de GES est contenue à 71 MtCO<sub>2</sub>-équ en 2035, soit une hausse de 82% (seulement) par rapport à 2010. En d'autres termes, l'augmentation des émissions par rapport à l'année de référence est réduite de moitié (environ 33 MtCO<sub>2</sub>-équ., soit 32% en valeur absolue contre 65 MtCO<sub>2</sub>-équ) », révèle le document.

Il convient de souligner que le niveau du PIB et de développement en 2035 est le même dans les deux scénarii : la réduction d'émission proposée dans le scénario CPDN «bas carbone» n'est pas une réduction en valeur absolue mais relative; elle ne compromet pas le développement économique fort souhaité par le Cameroun mais permet au contraire de réduire l'empreinte carbone de ce dernier et s'accompagne

de nombreux cobénéfices (c'est à dire des progrès qui à eux seuls justifieraient que ces actions fussent entreprises) en termes de développement économique, sécurité énergétique, santé publique, etc.

Pour parvenir à ce résultat, qui « représente un effort significatif pour un pays dont les émissions sont insignifiantes à l'échelon international, et dont le PIB par habitant se situe au 148ème rang mondial », le **Gouvernement camerounais envisage de mettre en place une batterie de mesures, notamment dans les domaines de l'agriculture, l'exploitation forestière, la gestion des déchets, la production de l'électricité, le bâtiment, les transports et le développement industriel.**

Les actions proposées se déclinent comme suit :

### Atténuation

- Les principales actions-clés incluent l'intensification et l'amélioration de la productivité de l'agriculture, la réduction de la déforestation/dégradation (REDD+), le reboisement et une politique de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
- Le verdissement du bouquet électrique avec une part des énergies renouvelables de 25% en 2035 (hors grosse hydro) constitue un objectif plus volontariste que celui du Plan de Développement du secteur Energie (PDSE), mais cohérent avec l'objectif fixé dans le projet de loi sur les énergies renouvelables (EnR).

### Adaptation

- Les principales actions synthétisent les données validées dans le Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) et portent sur l'aménagement du territoire / gestion des risques; l'agriculture, élevage, pêche; l'énergie et les industries; la gestion des eaux, la santé, le social: les forêts; le renforcement des capacités et la communication, selon une hiérarchie qui varie selon 5 zones agro-écologiques.

## Coût

► En première approche, et du fait notamment des cobénéfices précités et de la baisse des coûts d'investissement des projets d'énergie renouvelable, le scénario bas carbone - CPDN- n'entraînerait pas de surcoût économique significatif. Une large proportion de ces coûts doit pouvoir être financée par les financements privés (EnR, efficacité énergétique, 75% des investissements prévus au PNIA).

► Le coût de l'adaptation correspond à des actions de développement.

### **Dispositif et moyens de mise en œuvre**

La singularité de la CPDN du Cameroun est l'importance donnée au sujet de la mise en œuvre, notamment le dispositif institutionnel et les moyens. Il en va de la crédibilité de la CPDN. Or, les financements internationaux, publics mais aussi privés, se dirigeront de préférence vers les pays les plus crédibles.

◆ Création d'un dispositif gouvernemental efficace pour mettre en œuvre la CPDN :

- En rendant opérationnel l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) institué par décret en 2009. Le Comité d'orientation

de l'ONACC, structure interministérielle, sera en charge de la planification, la coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la CPDN.

- En mettant en cohérence les stratégies sectorielles avec les objectifs de cette CPDN
- En traduisant l'engagement global de la CPDN en plans opérationnels et budgets quinquennaux;
- En améliorant le système de collecte des données d'émission de façon à pouvoir réaliser un inventaire au moins annuel;
- En créant des indicateurs de suivi, notamment l'intensité carbone de l'économie et des principaux secteurs.

◆ Désignation d'une entité nationale à l'accréditation par le Fonds vert pour le climat (FVC), lui permettant de recevoir directement des financements du FVC. Déjà la Namibie, le Nigéria, le Sénégal et le Rwanda ont fait accréditer une entité nationale.

◆ En complément et au-delà des financements extérieurs publics, dont le volume et le calendrier sont aléatoires, le Cameroun mobilisera énergiquement les financements privés et promouvra un «éco-entrepreneuriat» camerounais.

Loin d'être l'ennemi du développement, une stratégie bas-carbone en sera plutôt l'un des moteurs.



## LES GRANDS MOMENTS HISTORIQUES DES NEGOCIATIONS CLIMATIQUES

- **1992** : Conférence de Rio de Janeiro. Adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Reconnaissance du rôle de l'homme dans ce phénomène et affirmation de la nécessité de «stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère».
- **1997** : Adoption du Protocole de Kyoto (Japon). Acceptation par 37 pays développés de réduire de 5,2% leurs émissions de GES, pour la période allant de 1990 à 2012.
- **2005** : Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto ratifié à ce jour par 193 pays.
- **2007** : 13<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP13) à la CCNUCC à Bali. Ouverture des négociations post 2012 et adoption du «Plan d'action de Bali», en vue d'un nouvel accord pour donner une suite à la première partie des engagements de Kyoto.
- **2009** : COP15 à Copenhague (Danemark). Accord sur un objectif commun visant à contenir le réchauffement climatique à moins de 2°C. Un effort de financement de 30 milliards de dollars US entre 2010 et 2012 est également consenti par les pays développés.
- **2010** : COP16 de Cancun (Mexique). Mise en place d'un accord juridiquement contraignant. Transparence dans les actions entreprises et financement par les pays développés à hauteur de 100 milliard de dollars US par an d'ici 2015 et création d'institutions telles que le Fonds vert pour le climat.
- **2011** : COP17 à Durban (Afrique du Sud). Lancement de la «Plate-forme de Durban», dont le principal objectif est l'adoption d'un accord universel en 2015.
- **2012** : Sommet de Rio de Janeiro (Brésil) dénommé «Rio+20». Reconnaissance de l'économie verte et équitable. Mise en évidence de la dimension sociale du Développement Durable (DD). Création d'un Forum politique de haut niveau pour le Développement durable et lancement des Objectifs de Développement Durable (ODD).
- **2014** : COP20 à Lima (Pérou). Elaboration d'un avant-projet de texte pour l'accord de Paris (ce document confirme que le périmètre de l'accord devra traiter aussi bien de l'atténuation de l'impact du dérèglement climatique, de l'adaptation à celui-ci et des moyens de mise en œuvre du futur accord). Définition d'un processus de présentation des contributions nationales qui devaient être intégrées

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DÉCISIONS

Les négociations internationales sur les changements climatiques n'ont cessé de prendre de l'ampleur depuis Rio en 1992. Après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en 2005, une vision à plus long terme s'est imposée avec le plan de Bali en 2007, puis avec la validation à Copenhague en 2009 d'un objectif commun visant à contenir le réchauffement climatique à 2°C. Cancun en 2010 a ensuite permis la concrétisation de cet objectif par la création d'institutions dédiées sur des points clés, dont ceux de l'adaptation, le Fonds vert pour le climat ou le Mécanisme technologique.

La volonté d'agir collectivement et de respecter l'objectif de +2°C s'est traduite par la création en 2011 de la plate-forme de Durban (dite « ADP ») qui a pour mission de rassembler autour de la table tous les pays, développés et en développement, afin de travailler à un « protocole,

à un instrument juridique ou à un résultat ayant force de loi » applicable à toutes les parties à la Convention climat de l'ONU. « Le nouvel instrument » devra être adopté en 2015 et mis en œuvre à partir de 2020 : c'est cela que vise Paris 2015. La conférence de Doha en 2012 a entériné l'engagement de plusieurs pays industrialisés dans une seconde période d'engagement du protocole de Kyoto (2013/2020) et a mis fin au mandat de Bali.

La conférence de Varsovie en 2013 a permis de franchir une étape indispensable pour parvenir à un accord universel sur le climat à Paris en 2015 : tous les États devront communiquer leurs contributions, c'est-à-dire les efforts qu'ils comptent engager pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre avant la conférence de Paris afin qu'elles soient évaluées au premier semestre 2015.



## PRESENTATION GENERALE DE LA COP21

Paris va abriter, du 30 novembre au 11 décembre 2015, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ce sera sur le site du Bourget, situé dans la partie Nord de la Région Île-de-France.

Cette Conférence est aussi appelée Paris Climat 2015 ou tout simplement -et dans un mélange savant Anglais/Français -, COP21 (Conference Of Parties / 21), puisque ce rendez-vous annuel des Nations Unies sur le climat en est à sa 21<sup>ème</sup> édition.

Rétrospectivement, en effet, on retiendra que la CCNUCC a été adoptée au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro au Brésil, en 1992, avec pour objectif de comprendre et de trouver des solutions au problème des changements climatiques.

Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994, après son adoption et sa ratification par 194 Parties prenantes à la Convention, qui en compte aujourd'hui 195, soit une de plus, la situant parmi les accords internationaux ayant le plus grand nombre de Parties.

La Conférence des Parties (COP de son acronyme anglais) est, aux termes de l'Article 7 de la Convention, son «organe suprême» et elle est, de ce fait, composée de tous les Etats «Parties» à ladite Convention.

La COP se réunit chaque année, à l'occasion d'une Conférence mondiale où sont prises les décisions visant à permettre d'atteindre les objectifs de la lutte contre les changements climatiques, décisions par ailleurs prises à l'unanimité ou par consensus.

En effet, selon le deuxième alinéa du même Article 7 sus-évoqué, «la Conférence des Parties fait régulièrement le point de l'application de la Convention et de tous autres instruments juridiques connexes qu'elle pourrait adopter et prend, dans les limites de son mandat, les décisions nécessaires pour favoriser l'application effective de la Convention».

C'est dans cette logique que la Convention-cadre compte, depuis le 11 décembre 1997, un Protocole dit « Protocole

de Kyoto », adopté lors de la COP3 à Kyoto, au Japon. Le Protocole de Kyoto engage les Parties à des objectifs individuels, légalement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Son adoption s'est révélée nécessaire, au regard de la nature peu contraignante et trop libérale de la Convention-cadre qui ne définit qu'un cadre général, assimilable, pour certains analystes, à une simple déclaration d'intentions. A ce jour, 184 pays, sur les 193 Etats membres de l'ONU, ont ratifié, accepté, approuvé ou accédé au Protocole de Kyoto.

La tenue régulière des COP constitue la démonstration éloquent que l'écologie est devenue un sujet politique majeur, qui vise la mise en place d'un Ordre planétaire sous l'égide des Nations Unies, pour préserver la planète des effets dévastateurs d'un réchauffement climatique qui menace la vie des espèces vivantes, provoque la fonte des glaciers, l'augmentation du niveau de la mer et la propagation des gaz à effet de serre.

Les COP se positionnent comme des instances humanistes, de protection et de promotion de la vie. Leurs résultats, pour le moins mitigés jusqu'ici, loin de décourager les Etats et les Gouvernements, tendent plutôt (sans doute du fait de la mobilisation citoyenne générale) à les pousser à davantage d'efforts, en vue de la recherche des résultats.

L'échec de la COP15 en 2009, à Copenhague au Danemark avait conduit les Parties à se donner 2009 comme année butoir, en vue de la signature d'un accord climatique contraignant, qui prendrait la suite du Protocole de Kyoto, adopté en 1997 et qui se résumait, entre autres, à une réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5%, durant la période d'engagement 2008-2012, par rapport aux niveaux de 1990.

La COP21 est une échéance cruciale qui doit conduire à un accord universel de lutte contre le dérèglement climatique, applicable à tous, avec pour objectif de maintenir le réchauffement climatique mondial en dessous de 2°Celsius d'ici la fin du siècle. Dans cette perspective, l'Appel de Lima (Pérou), lors de la COP20, a été une étape très importante, en jetant les bases, en même temps qu'il définissait le processus des contributions dites nationales.

Mais à la veille de l'ouverture de la COP21, force est de constater que le consensus demeure difficile à trouver. En effet, les différences géographiques, de niveau de développement, de culture, ajoutées au rôle trouble de l'industrie, sont demeurées autant d'obstacles à la formulation d'un document-cadre tenant compte des besoins vitaux des Parties et comportant des éléments susceptibles d'amener la planète à l'équilibre.

A titre d'exemple, les pays émergents et les pays pauvres souhaitent, dans le cadre du Fonds Vert mis en place à Copenhague 2009, un plus gros effort de générosité de la part des pays développés, accusés d'avoir surexploité

la nature et, aujourd'hui, contraints d'exiger des autres une certaine modération dans l'exploitation des richesses naturelles, sans pour autant se soucier des préoccupations de développement de ces derniers.

Un autre sujet de discord est de savoir s'il faut parler d'accompagnement ou de compensation. Plus que d'autres, ce point pourrait faire échouer COP21. Le Président François HOLLANDE semble l'avoir bien compris, en déclarant, lors de sa 6ème Conférence de presse, le 06 septembre dernier, que : *« Il y a risque d'échec, s'il n'y a pas d'engagements fermes sur le financement »*.



## ENJEUX DE LA COP21

La 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou COP21, qui va se tenir du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le site de Paris-Le Bourget, va rassembler près de 40 000 participants (délégués représentants chaque pays, observateurs, membres de la société civile...).

Il s'agit du plus grand événement diplomatique accueilli par la France et également de l'une des plus grandes conférences climatiques jamais organisées.

Se tenant dans un contexte mondial où les conséquences du dérèglement climatique sur notre vie quotidienne sont de plus en plus perceptibles, les enjeux de la COP21 sont pluriels.

**I. Premier enjeu: Renverser l'inquiétante trajectoire vers un réchauffement de 3° à 5° de notre planète d'ici à la fin du siècle.**

**L'enjeu est de taille : il s'agit d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser/d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone.**

Pour cela, le futur accord devra traiter, de façon équilibrée, de l'atténuation – c'est-à-dire des efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre permettant de contenir le réchauffement global à 2°C - et de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants. Ces efforts devront prendre en compte les besoins et capacités de chaque pays. Enfin, l'accord doit entrer en vigueur à partir de 2020 et devra être durable pour permettre une transformation à long terme. **(Voir fiche sur « L'adaptation aux impacts du dérèglement climatique »).**

Chaque pays doit publier, avant la COP21, une contribution présentant ses efforts nationaux. Cet exercice constitue une grande nouveauté dans le cadre des négociations climatiques internationales. La France a aidé les pays qui le souhaitaient dans la préparation de leur contribution. À la veille de la conférence de Paris, le secrétariat de la CCNUCC rendra publique une synthèse de ces contributions, ce qui

permettra de voir l'effet cumulé de tous ces efforts. **(Voir fiche sur Les contributions nationales climat (INDC).**

Nonobstant les bonnes intentions annoncées par les puissances les plus polluantes comme la Chine ou les Etats Unis d'Amérique, la série des négociations actuelles ne laisse présager d'aucun consensus clair quant aux orientations de la Communauté internationale dans la lutte contre le réchauffement climatique. Seul un réel sursaut politique pourrait permettre d'envisager l'avenir avec espoir. Comment concilier la course au développement et l'impérieuse nécessité de préserver l'environnement? L'enjeu est de taille à cause des intérêts spécifiques des nombreux acteurs.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les législations des pays de la planète sur la problématique énergétique sont fortement disparates, à l'image même des intérêts spécifiques des uns et des autres et de la terminologie même de l'énergie. C'est, en ces termes, entre autres, que se décline l'imbroglio politico-juridique que la COP 21 doit pouvoir surmonter.

**II. Deuxième enjeu: le financement de la lutte contre les changements climatiques.**

**Autre objectif essentiel visé à Paris : la mobilisation de 100 milliards de dollars par an par les pays développés, de source publique et privée, à partir de 2020.** Cet engagement, formulé lors de la conférence sur le climat de Copenhague en 2009, doit permettre aux pays en développement de lutter contre le dérèglement climatique tout en favorisant un développement durable et juste. Une partie de ces financements transitera par un fonds spécial appelé Fonds vert pour le climat, destiné à soutenir les activités d'atténuation et d'adaptation liés aux dérèglements climatiques dans les pays du Sud. Plus largement, la conférence de Paris doit adresser aux acteurs économiques et financiers les signaux nécessaires à la réorientation de leurs investissements, afin d'engager la transition vers des économies bas carbone. **(Voir fiche sur le « Financement et Fonds vert climat »).**

La question est de savoir si, dans un contexte économique mondial particulièrement difficile, les pays développés sont réellement enclins à financer les besoins des pays pauvres en matière de lutte contre le réchauffement climatique. A ce sujet, il convient de signaler que six ans après les promesses faites à Copenhague, les contributions attendues se font toujours rares. La première capitalisation du Fonds vert n'a atteint que 10,2 milliards de dollars, dont près d'un milliard versé par la France.

A l'occasion de la COP 21, les pays en développement voudront avoir des clarifications sur le niveau de mobilisation en faveur du Fonds vert. Bien plus, ils espèrent avoir plus de visibilité et de lisibilité sur le mouvement des investissements vers l'économie verte.

Lors de sa conférence de presse du 7 septembre 2015, le Président François HOLLANDE a clairement indiqué qu'il y a risque d'échec de la COP 21, s'il n'y a pas d'engagements fermes sur les financements attendus.

### **III. Troisième enjeu : la mise en place d'une Autorité mondiale de régulation des émissions de gaz à effet de serre.**

Il est aujourd'hui admis qu'en l'absence d'une Autorité internationale capable de centraliser les quotas et d'en suivre le respect, les acteurs internationaux ne mèneraient qu'une politique d'autruche à cet égard.

Même si les contributions nationales volontaires des Etats constituent un volet essentiel, il ne s'agit, en effet, au stade actuel, que de bonnes intentions dépourvues de tout caractère contraignant, car non-sujettes à sanctions internationales.

Face à la pauvreté, par exemple, la bonne volonté des pays du Sud ne peut qu'en pâtir, au profit des efforts de développement. Il n'est pas exclu que les pays en développement se retranchent derrière l'absence des fonds financiers internationaux promis par la Communauté internationale pour justifier le non-respect de leurs engagements.

### **IV. Quatrième enjeu : la contribution des acteurs non-gouvernementaux.**

De nombreuses initiatives sont aujourd'hui développées par une diversité d'acteurs non-gouvernementaux : villes, régions, entreprises, associations... C'est ce que l'on appelle l'Agenda des solutions, aussi appelé Plan d'action Lima-Paris (PALP). Depuis le sommet de New York de septembre 2014, une dynamique positive de mise en œuvre d'actions concrètes, d'échanges de bonnes pratiques

et de transferts de connaissances dans le domaine de l'économie verte prend de l'ampleur. Cet ensemble viendra compléter les engagements des États, porter un message d'opportunités économiques et sociales et ainsi contribuer à renforcer l'ambition de chacun. (**Voir la fiche sur «L'agenda des solutions »**).

### **V. Cinquième enjeu: les ambitions de la France (pays hôte de la conférence) et du Président HOLLANDE.**

Le Président François HOLLANDE a fait de la COP 21 l'un des temps forts de son quinquennat, dans la mesure où ces assises devraient permettre à son pays, non seulement de se positionner comme l'un des acteurs majeurs de la croissance verte et du développement durable, mais aussi de laisser une marque dans l'histoire de la planète. La France est prête à relever deux défis majeurs :

**Primo** : La France va devoir accueillir, pendant deux semaines, les représentants de 195 Etats membres, des milliers de délégués et observateurs dans les meilleures conditions de travail, de transports et d'hébergement. La tâche n'est pas évidente dans la mesure où les menaces terroristes, qui n'épargnent aucune nation, requièrent du pays hôte des mesures de sécurité exceptionnelles.

**Secundo**: en tant que pays assurant la présidence de la conférence, elle devra assurer, avec tact et méthode, le difficile rôle de facilitateur auprès des négociateurs, afin d'établir un climat de confiance, rapprocher les points de vue et permettre une adoption de l'accord à l'unanimité.

En somme, avec Paris Climat 2015, c'est la crédibilité de toute la planète qui est en jeu, l'échec de Copenhague 2009 restant présent dans les esprits. Aucune région du monde n'étant épargnée, la préservation du climat et de notre environnement ne peut plus accepter les atermoiements et les divergences égoïstes des acteurs internationaux. Un échec de la COP 21 constituerait non seulement la porte d'entrée vers une catastrophe écologique planétaire, mais également un véritable danger tant au plan humain qu'économique et environnemental.

Pour ce qui est du cas spécifique du Cameroun, au-delà d'une participation active à cet événement, notre pays devrait poursuivre sa politique visant à doter le pays de sources d'énergies renouvelables ouvrant ainsi la porte à l'économie verte. C'est dire s'il devra essayer de tirer le maximum de profit des différents fonds qui existent actuellement dans ce domaine.



## ADAPTATION ET PERTES ET DOMMAGES

### Contexte et enjeux

Les travaux sur l'atténuation (c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre) ont longtemps constitué le principal sujet des négociations mais, du fait notamment de la multiplication des événements climatiques et de l'augmentation récurrente des émissions de gaz à effet de serre, les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques occupent désormais une place de plus en plus importante. Les pays les plus vulnérables (petits États insulaires, groupe Afrique et pays les moins avancés) constituent la principale force motrice de ce sujet et soutiennent la mise en place et le financement des mesures d'adaptation.

Les différents sujets couverts par l'adaptation vont de la compréhension des impacts aux questions relatives aux pratiques en matière d'adaptation (construction de digues, de routes surélevées, etc.), en passant par les technologies nécessaires pour mettre en œuvre des politiques d'adaptation, le soutien à la planification ou bien encore les mécanismes de mise en œuvre et de financement.

Il est évident que les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont insuffisants pour éviter les impacts graves des changements climatiques, que ceux-ci découlent d'événements ponctuels (inondations, tempêtes) ou à occurrence lente (élévation du niveau de la mer, acidification des océans).

Il est nécessaire de répondre à l'urgence, et c'est pourquoi ces sujets font désormais l'objet de travaux sous la Convention cadre des Nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC) et sont également pris en charge par les acteurs de la gestion des risques et des catastrophes ou de l'aide humanitaire.

**Le sujet de l'adaptation devra être au cœur des discussions visant l'accord de Paris** et ainsi confirmer leur importance politique de premier rang, et contribuer à un développement résilient aux changements climatiques. Cet accord pourrait notamment catalyser la mise en œuvre et proposer des solutions concrètes pour les pays les plus vulnérables, notamment grâce à l'agenda des solutions.

### À noter

La COP20 de Lima a confirmé que l'adaptation devait trouver toute sa place dans le futur accord de Paris, à parité égale avec l'atténuation.

Dans le cadre du Fonds vert, il a été décidé que l'allocation des fonds se ferait à parité entre atténuation et adaptation, et qu'au moins 50 % des ressources pour l'adaptation seraient affectées aux pays les plus vulnérables, au premier rang desquelles les petites îles et les pays les moins avancés.

Les mesures d'adaptation et répondant aux pertes et dommages dépendent largement des circonstances locales. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) facilite la mise en œuvre des mesures d'adaptation et contre les pertes et dommages, en cohérence avec les nombreuses voies de mise en œuvre (coopérations multilatérales et bilatérales, mesures nationales et privées).

### Éléments de calendrier

- 2004 : Programme de travail de Buenos Aires qui encourage la poursuite de l'action engagée sur la vulnérabilité et l'adaptation, le recueil d'informations et les méthodes.
- 2006 : Programme de travail de Nairobi pour développer la connaissance scientifique et les méthodologies sur les incidences des changements climatiques.
- 2010 : Création du cadre pour l'adaptation, afin de renforcer l'action en matière d'adaptation, à travers un processus de soutien à la planification de l'adaptation, notamment pour les pays les moins avancés, incluant du soutien pour formuler et mettre en œuvre des Plans nationaux d'adaptation si les pays le souhaitent. Création du comité pour l'adaptation et lancement du programme de travail sur les pertes et dommages.
- 2012 : Création du dispositif institutionnel visant à réduire les pertes et dommages subis par les pays en développement.

- 2013 : Mise en place du mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, qui a pour objectif de « faciliter la mise en œuvre des démarches visant à remédier aux pertes et aux dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques »
- 14-18 mars 2015 : Troisième Conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai, au Japon
- À partir de 2016 : revues régulières des programmes et institutions mis en place, qui s'appuieront, si possible, sur un retour d'information renforcé par le nouvel accord.

## Chiffres

À l'échelle mondiale, les coûts de l'adaptation pourraient atteindre **150 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et 500 milliards par an d'ici à 2050**, si la tendance

actuelle des hausses d'émissions ne s'infléchit pas selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

L'Alliance des petits États insulaires en développement, dite « AOSIS » (« Alliance of Small Island States ») compte 39 États membres. Elle représente 28 % des pays en développement, et 20 % de tous les pays membres de l'ONU, mais moins de 1 % de la population mondiale

### En savoir plus

L'Adaptation Gap report du PNUE montre que la contribution du CO2 à la perturbation du climat par les activités humaines va en augmentant, conduisant, en 2030, à réduire de 50 % l'incertitude sur la sensibilité du climat à ces perturbations.

Source : [www.cop21.gouv.fr](http://www.cop21.gouv.fr)



## Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC)

### Contexte et enjeux

Depuis la Conférence de Copenhague en 2009, les pays développés ont pris des « engagements » de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) contraignants au niveau national, ou international pour les Parties s'inscrivant dans le cadre de la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto. Quant aux pays émergents et à ceux en développement, ils ont privilégié l'adoption d'« actions nationales de réduction à caractère volontaire », dites « NAMA » (en anglais « Nationally Appropriate Mitigation Actions »).

Dans le cadre du processus de négociation d'un accord sur la période post-2020, le terme « engagement » a été remplacé par celui de « contribution », afin de **rallier la participation de la totalité des pays à une dynamique ambitieuse et inclusive**.

Les contributions prévues déterminées au niveau national, dites « INDC » (en anglais « Intended Nationally Determined Contributions ») sont un nouveau type d'instrument dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il s'agit du « véhicule » par lequel les Parties entendent communiquer leurs engagements sur la période après 2020. **Leur communication par les Parties, prévue en amont de la COP21, formera un élément clé des négociations menant vers l'accord de Paris.**

### Contenu des INDC

Le contenu de ces contributions et les règles encadrant leur remise à la CCNUCC reposent sur les principes suivants :

- **Périmètre:** les contributions nationales se composeront, selon le choix de chaque pays, d'objectifs d'atténuation (réduction des émissions) et/ou d'objectifs d'adaptation;
- **Ambition:** les contributions soumises devront aller au-delà des engagements actuels des Parties à 2020 (qu'il s'agisse d'engagements nationaux ou définis au titre de la deuxième période du Protocole de Kyoto, ou de NAMA souscrits au titre de l'accord de Copenhague et des accords de Cancún). Il s'agit d'impulser une dynamique vertueuse et « mieux-disante », en évitant

aux Parties de revenir en arrière par rapport à leurs engagements actuels.

- **Contenu :** des lignes directrices précisent le contenu du volet atténuation d'une INDC ; le volet adaptation étant volontaire. Il est notamment recommandé de préciser l'année de référence, la période d'engagement et/ou le calendrier de mise en œuvre, les méthodologies employées pour estimer et comptabiliser les émissions de GES et comment l'INDC est juste et ambitieuse et qu'elle contribue à l'objectif ultime de la CCNUCC.
- **Différenciation:** il n'est pas prévu de traitement spécifique visant les pays en développement par rapport aux pays développés, **mais la contribution devra être jugée au regard des circonstances nationales propres à chaque pays**. Il est néanmoins reconnu que les pays les moins avancés et les petits États insulaires bénéficient d'une certaine flexibilité sur l'élaboration de leur INDC, prenant en compte leur capacité limitée.
- **Transparence:** le Secrétariat de la CCNUCC est chargé de publier sur le site [www.unfccc.int/2860.php](http://www.unfccc.int/2860.php) les contributions au fur et à mesure qu'elles sont communiquées et d'élaborer, d'ici le 1er novembre 2015, un rapport de synthèse sur l'impact agrégé de ces contributions, sur la base des INDC transmises.

### À noter

Afin d'appuyer des pays en développement souhaitant être accompagnés dans la préparation de leurs contributions nationales, un **programme d'assistance technique a été mis en place par la France**. Il est pourvu d'un financement à hauteur de 3,5 millions d'euros via l'AFD et Expertise France, et son action est coordonnée avec celle des autres bailleurs de fonds.

Une majorité de pays ont engagé un processus de préparation pour l'annonce de contribution avant la COP21. Mi-mars, la Suisse a été le premier pays à publier sa contribution (-50 % d'ici à 2030 par rapport à 1990, dont au moins 30 % sur le territoire suisse), suivi par l'Union européenne (au moins -40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990). La Norvège (-40% d'ici à 2030 par rapport à 1990) le Mexique (objectifs d'adaptation d'atténuation), les Etats unis ( - 26 à -28 % d'ici 2025 par rapport à 2005)

Et la Fédération de Russie (entre - 25% et - 30% d'ici 2030 par rapport à 1990) ont également publié leurs contributions avant la date du 31 mars . Depuis, le Gabon, le Liechtenstein, Andorre et le Canada ont envoyé leur contribution. La contribution du Cameroun a été transmise le 28 septembre 2015. Au 4 octobre 2015, 148 pays (dont les 28 de l'Union Européenne) représentant 87% des émissions mondiales des gaz à effet de serre, ont transmis leur contribution nationale à la CCNUCC.

#### **Éléments de calendrier**

- 2013 : apparition du terme « contribution » dans la décision de Varsovie. Toutes les Parties sont invitées à initier ou à intensifier les préparations au niveau national en vue de définir leurs contributions dans la perspective de l'adoption d'un protocole, d'un autre

instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties

- 2014 : la décision de Lima (« l'Appel de Lima pour l'action sur le climat ») précise les contours des «contributions » et le calendrier de l'année 2015.
- 31 mars 2015 : Les Parties qui sont en position de le faire sont invitées à soumettre leurs contributions à la CCNUCC dès le premier trimestre 2015, et toutes les Parties sont appelées à les soumettre « bien en amont» de la COP21.
- 1er novembre 2015 : parution de la synthèse de la CCNUCC sur la base des INDC reçues au 1er octobre, agrégeant l'ensemble des contributions des Parties.

Source : [www.cop21.gouv.fr](http://www.cop21.gouv.fr)



## FONDS VERT ET FINANCEMENTS CLIMAT

### Contexte et enjeux

Par la voix de leurs Chefs d'États à Copenhague, fin 2009, puis dans les décisions de COP subséquentes, les pays développés se sont engagés à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars (de sources publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement) par an d'ici à 2020, pour financer des actions d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement, dans le cadre d'une mise en œuvre transparente.

La question des moyens de mise en œuvre, c'est-à-dire les financements mais également les technologies et le renforcement de capacités, est au cœur des négociations pour obtenir un accord climat ambitieux en décembre 2015, à Paris.

Au-delà de l'engagement des 100 milliards, les économies devront effectuer une transition vers des modèles résilients et faiblement émetteurs, ce qui nécessitera de réorienter vers les investissements nécessaires l'ensemble des flux financiers, qui représentent plusieurs « trillions » (milliers de milliards) à l'échelle mondiale.

La COP15 de Copenhague a également mené à la création du Fonds vert, qui a vocation à faciliter le changement de paradigme nécessaire vers des sociétés résilientes et faiblement émettrices en finançant des actions ambitieuses d'atténuation et de d'adaptation dans les pays en développement.

Une **capitalisation initiale ambitieuse a été atteinte en 2014** puisque les promesses de contributions de 32 pays s'élevaient à 10,2 milliards de dollars pour la première période de capitalisation (2015-2018). Des reconstitutions régulières sont envisagées par la suite. Le Fonds s'est fixé pour objectif d'allouer ses fonds **à égalité entre atténuation et adaptation**, et 50 % des fonds dédiés à l'adaptation seront destinés aux pays les plus vulnérables (pays les moins avancés, petites îles en développement). L'opérationnalisation du Fonds est donc bien lancée et il s'est fixé pour **objectif d'engager ses premiers fonds d'ici la COP21 de Paris**. A la date du 21 mai grâce aux signatures des accords de contribution des donateurs, le

Fonds vert a dépassé le seuil des 50% requis pour qu'il puisse engager ses premiers projets : 5,47Mds USD des promesses ont été converties en accord de contribution à ce jour (soit 58,5% des promesses de novembre).

Le Fonds vert est dirigé par un Conseil composé de 24 membres provenant à égalité de pays développés et de pays en développement. Ils sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans. Deux coprésidents sont élus par le Conseil parmi ses membres pour une période d'un an (un président originaire d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement). Fin 2013 le Fonds a opéré la transition prévue du secrétariat intérimaire, conjointement assuré par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial FEM), vers un secrétariat indépendant, basé à Songdo, en Corée du Sud. Mme Hela Cheikhrouhou, ancienne directrice énergie, environnement et changement climatique de la Banque africaine de Développement, en est la directrice exécutive. La Banque mondiale assure les services d'agent fiduciaire du Fonds.

### À noter

Si la majeure partie (les contributions des pays développés) des fonds du Fonds vert devrait être comptabilisée comme faisant partie des 100 milliards de dollars promis, l'inverse n'est pas vrai : **seule une partie, non prédéterminée, de ces 100 milliards transitera par le Fonds vert**.

Il n'existe aujourd'hui pas de définition opérationnelle agréée de la « finance climat » mais les organes de la COP, ainsi que les banques bilatérales et multilatérales de développement et l'OCDE, travaillent à l'harmonisation de leur méthode afin de faciliter l'identification des fonds publics et privés, bilatéraux et multilatéraux, y compris innovants, qui pourront être comptabilisés comme faisant partie des 100 milliards. Ces travaux devraient se conclure avant l'été 2015 et seront très importants pour garantir la « traçabilité » des financements climat, ce qui est une des demandes principales des pays en développement.

## Eléments de calendrier

- 1991 : Création du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- 1992 : Création par la CCNUCC du Fonds spécial pour le changement climatique et du Fonds pour les pays les moins avancés, gérés par le FEM
- 1997 : Création par le Protocole de Kyoto du Fonds d'adaptation, géré par le FEM
- 2009 : COP15 Copenhague : volonté politique de la création d'un Fonds vert
- 2010 : COP16 Cancun : création officielle du Fonds vert
- 2014 : Capitalisation initiale du Fonds vert (10,2 milliards de dollars)
- 31 mars 2015 : Conférence à Paris de l'IDFC
- 22 mai 2015 : Climate Finance Day de la CDC et la BEI
- 13-16 juillet 2015 : Conférence sur le financement du développement, à Addis-Abeba (Éthiopie)
- Octobre 2015 : Conseil du Fonds vert durant lequel les premiers fonds devaient être engagés
- 2020 : année pour laquelle l'objectif des 100 milliards de dollars par an devra être atteint.

## Chiffres

- Sur 2010-2012, le montant des financements « climat » des pays développés vers les pays en développement s'est élevé entre 40 à 175 milliards de dollars par an (rapport du Comité permanent de la CCNUCC sur les financements (SCF) en 2014)

- Le financement d'un développement décarboné et d'investissements dans les énergies vertes exige de mobiliser entre 700 milliards et plus de 1 000 milliards de dollars par an ( [http://www3.weforum.org/docs/IP/2013/ENVI/WEF\\_GreenInvestment\\_Report\\_2013.pdf](http://www3.weforum.org/docs/IP/2013/ENVI/WEF_GreenInvestment_Report_2013.pdf) ).

- Les investissements dans les infrastructures pour la période 2015-2030 (environ 6 000 milliards de dollars par an) devraient être réorientés vers une économie bas-carbone (rapport 2014 Calderon – Stern : <http://newclimateeconomy.report/>)

**source: [www.cop21.gouv.fr](http://www.cop21.gouv.fr)**



## L'AGENDA DES SOLUTIONS OU LE PLAN D'ACTION LIMA-PARIS

### Contexte

Héritage du Sommet sur le climat organisé en septembre 2014 par le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, à New York, l'« Agenda des solutions » est désormais porté à travers le « Plan d'action Lima-Paris » lancé lors de la COP20 organisée au Pérou.

Destiné à faciliter la mise en oeuvre de l'accord visé à Paris, ce plan est mené conjointement par les présidences péruvienne de la COP20 et française de la COP21, le secrétariat de la Convention cadre des Nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC), et le Secrétariat général des Nations unies (SGNU).

L'Agenda des solutions recouvre des initiatives coopératives, portées par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (entreprises, collectivités, organisations internationales, ONG, populations autochtones, etc. soit la société civile au sens large), ainsi que les engagements individuels des collectivités territoriales et des entreprises.

### Quel objectif ?

La France et ses partenaires se mobilisent pour inciter d'avantage de parties prenantes à rejoindre cette dynamique et à donner une visibilité forte à leurs actions et engagements, en vue de la COP21 et au-delà.

En lien étroit avec l'accord qui sera négocié au sein de la CCNUCC, cet Agenda :

- présente les solutions qui existent aujourd'hui et peuvent être développées,
- crédibilise les objectifs de réduction d'émissions et d'adaptation présentés par les pays à Paris,
- montre comment ces objectifs s'appuient sur des plans d'actions et des stratégies d'investissement clairement identifiés par les différents acteurs économiques.

L'Agenda des solutions doit ainsi être un moyen de renforcer, dès 2015 et sur le long terme, l'ambition de tous les États, en leur offrant des solutions pour s'inscrire dans une stratégie de développement sobre en carbone. La portée

est également politique : envoyer un signal fort qu'une large coalition d'acteurs étatiques et non-étatiques est prête à agir dans le même sens, avec un objectif commun. Et que la lutte contre les changements climatiques représente une opportunité économique dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

### Quelles sont les caractéristiques des initiatives incluses dans l'Agenda des solutions ?

Elles doivent :

- respecter une démarche multi-acteurs et associer des partenaires variés et de tous pays autour d'une vision et d'objectifs partagés ;
- s'inscrire dans une logique de transformation en profondeur, à la mesure des enjeux de leur secteur ou thème d'action, et fondée sur une approche scientifique des objectifs de réduction des gaz à effet de serre ;
- rechercher et favoriser les co-bénéfices de l'action climat, en matière de lutte contre la pauvreté et d'objectifs de développement durable ;
- bâtir un plan d'action concret et crédible, assorti d'objectifs clairs, chiffrés, à horizon 2020, 2030 et 2050 ;
- mettre en place un cadre de gouvernance permettant un portage de l'initiative sur le long terme
- faire preuve de transparence et témoigner de leurs réalisations et progrès accomplis.

### Exemples

Quelques engagements issus du sommet de New York :

Plus de 130 gouvernements, compagnies, groupes représentant la société civile et peuples autochtones se sont engagés à réduire de moitié la déforestation d'ici à 2020, avant d'y mettre fin d'ici à 2030.

Plus de 20 gouvernements et 30 organisations et entreprises ont annoncé qu'ils se joindraient à l'Alliance mondiale pour le climat et une agriculture intelligente.

Les maires de plus de 2 000 villes dans le monde ont conclu un pacte, dans lequel ils s'engagent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 454 mégatonnes d'ici à 2020.



## REUNIONS PREPARATOIRES ET RENCONTRES EN MARGE DE LA COP 21

Afin de garantir à la COP 21 un plein succès à tous égards, plusieurs réunions préparatoires ont été organisées, soit par le pays hôte (la France), soit par les Nations Unies. Des rencontres sont également prévues en marge de la COP 21.

### ► REUNIONS PREPARATOIRES :

#### • Le débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie

Associant 10 400 citoyens issus de 83 pays, 05 continents et 15 îles, un débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie s'est tenu le 6 juin 2015. Ainsi, dans chaque pays, cent citoyens ont participé à une journée d'information et de délibération leur permettant de donner leur avis sur 5 sujets clés des négociations de la COP21. Ce débat est la plus grande consultation citoyenne jamais organisée à l'échelle internationale.

#### • Les premières consultations ministérielles informelles pour préparer la COP 21

Des consultations ministérielles informelles se sont tenues à Paris du 20 au 21 juillet 2015 et ont mobilisé la communauté internationale à un niveau politique élevé. Cet événement a permis de s'adresser à la société civile, et au public, pour faire de la COP21 un succès.

#### • Le « Sommet des consciences »

Tenu le 21 juillet 2015 à Paris, il a permis aux principales autorités morales et religieuses qui y participaient de s'exprimer sur la nécessité de la lutte contre le dérèglement climatique et de lancer un « Appel des consciences pour le Climat ».

#### • Les deuxièmes consultations ministérielles informelles pour préparer la conférence de Paris

M. Laurent Fabius, futur Président de la COP 21, a réuni les 6 et 7 septembre 2015, à Paris, les deuxièmes consultations ministérielles informelles pour préparer la COP 21.

#### • La mobilisation pour la conférence Paris – Climat

Le Président de la République française a officiellement présenté le 10 septembre 2015, à l'Élysée, la mobilisation pour la conférence « Paris Climat 2015 ». L'objectif était de montrer la force et l'unité de l'équipe « France » dans la dernière ligne droite vers la COP21.

#### • Le Conseil Environnement de l'Union Européenne

Le 18 septembre 2015 s'est tenu à Bruxelles le « Conseil Environnement » de l'Union Européenne, au cours duquel les ministres de l'Environnement ont adopté, à l'unanimité, un mandat de négociation exigeant et clair pour la COP21. L'Union européenne se fixe des objectifs ambitieux pour parvenir à un accord universel, équitable et juridiquement contraignant. Les principaux avantages du mandat intègrent:

- Un objectif à long terme qui prévoit zéro émission nette d'ici à 2100, pour garantir une trajectoire d'augmentation maximale de 2° de la température;
- Un mécanisme de réexamen, tous les cinq ans, du niveau d'ambition en matière de réduction de gaz à effet de serre, sans possibilité de diminuer l'effort;
- L'intégration d'un signal fort concernant le financement pour une solidarité accrue en faveur des plus vulnérables, face au dérèglement climatique (suite à une proposition française) ;
- L'adaptation comme élément central d'un accord équilibré.

#### • Adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies d'un nouvel Agenda d'action intitulé « Transformer notre monde: le Programme de 2030 pour le développement durable ».

Alors que les Nations Unies célèbrent leurs 70 ans, l'Assemblée Générale de septembre 2015 a consacré trois jours à l'adoption d'un nouvel Agenda d'action intitulé « Transformer notre monde: le Programme de 2030 pour le développement durable ». Un programme dans la continuité de « l'avenir que nous voulons », dessiné à Rio+20. Ce document ambitieux comprend notamment la liste des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui entreront en vigueur en 2016, pour les 15 prochaines années.

Ils sont chacun composés de plusieurs cibles, au nombre total de 169, qui sont des sortes d'objectifs intermédiaires et de mise en œuvre. Le texte appelle notamment à un accord ambitieux et universel en décembre à Paris, et crée un nouvel objectif du développement durable : l'action urgente pour combattre le changement climatique et ses conséquences.

• **Les événements Co-organisés par l'UNESCO. dans le cadre de la COP21 et de sa préparation**

1) **Le projet «UNESCO Green citizens»**, articulé autour de trois axes:

a) L'exposition «Eclaireurs du changement»: du 1er au 27 octobre, sur les grilles du siège de l'UNESCO, puis à bord du «train du climat» de la SNCF.

b) Un concours vidéo (UNESCO Salon Film Youth Video Competition) sur le thème de l'éducation et de la sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les lauréats assisteront à l'Université de la Terre.

c) Une plateforme, au cours de laquelle des éducateurs du monde entier seront invités à partager leurs projets d'éducation au développement durable.

2) **Le Forum Sciences Po/Libération/UNESCO** (3 octobre).

Cet événement, relayé sur plusieurs médias français, s'est tenu à Sciences Po Paris sur le thème « COP21, la Société Civile s'engage pour le climat ». Les intervenants ont débattu des enjeux de la COP21 et des solutions en abordant des problématiques telles que « A quoi ressemblera la planète en 2050 ? » ou encore « Climat, le salut par l'innovation? ».

3) **Le Forum des Jeunes de l'UNESCO**, du 26 au 28 octobre.

Ouvrant traditionnellement la Conférence générale, il a été dédié cette année au thème des «jeunes citoyens du monde pour une planète durable». Le message du Forum sera relayé à la COP21 par les représentants des jeunes (YOUNGO).

4) **La Conférence «Temps d'incertitude et de résilience: les peuples autochtones et les changements climatiques»** : du 26 au 27 novembre, au Siège de l'UNESCO.

Organisée conjointement avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, elle réunira des experts pour débattre de la manière dont la lutte contre le changement climatique peut être renforcée, via l'inclusion des savoirs autochtones.

5) **Exposition «Le changement climatique et les montagnes: Impacts sur les écosystèmes, les glaciers et les ressources en eau. Recherche de solutions d'adaptation»** : du 2 novembre au 23 décembre à l'UNESCO.

► **QUELQUES REUNIONS PREVUES EN MARGE DE LA COP 21**

1) **L'espace dédié à l'UNESCO au Bourget** (30 novembre -11 décembre).

L'UNESCO bénéficiera d'un « Espace Dédié» sur le site de la COP21, au Bourget. Les activités de l'UNESCO, en rapport avec le climat, y seront présentées et de nombreux événements y seront organisés parallèlement à la COP21.

2) **Conférence «Eau, mégapoles et changements mondiaux»**, du 1er au 4 décembre.

3) **Une journée de l'eau et du climat** sera organisée le 2 décembre au sein de l'espace réservé à l'UNESCO au Bourget.

4) **L'Université de la Terre**, les 4 et 5 décembre, **au Siège de l'UNESCO, sur le thème «Faisons changer tous les climats!»**.

5) **Séminaire international «Faire face au changement climatique: la réponse des écoles associées de l'UNESCO (réseau)»** (7 et 8 décembre).



## L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE DANS LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Depuis de nombreuses années, la problématique de la protection de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique occupe une place importante dans la vie politique française. L'engagement de la France dans la lutte contre le réchauffement climatique peut s'apprécier à plusieurs niveaux, notamment, aux plans politique et diplomatique, législatif et réglementaire, ainsi qu'au niveau des activités de sensibilisation.

### I. AU PLAN POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE

#### • **Le consensus politique autour de la question écologique**

Ce consensus s'est forgé autour d'un document important dénommé le « Pacte écologique », endossé par les Gouvernements de gauche comme de droite.

#### • **« Pacte écologique » de Nicolas HULOT**

Il s'agit d'une Charte Environnementale élaborée en novembre 2006 par la Fondation Nicolas HULOT pour la Nature et l'Homme (FNH) et le Comité de veille écologique. Il établit dix objectifs et cinq propositions concrètes qui doivent être appliquées en vue de la promotion du développement durable, de la protection de la planète et de la lutte contre le réchauffement climatique. Ces propositions touchent divers secteurs tels que l'économie, l'énergie, l'agriculture, les transports, la fiscalité, la biodiversité, la santé, la recherche. Ce document a été bien accueilli par la société civile et la classe politique françaises.

#### • **Organisation du « Grenelle de l'Environnement »**

Organisé de septembre à décembre 2007, le « Grenelle de l'Environnement » a abouti au vote par le Parlement, à la quasi-unanimité, de la loi dénommée « Grenelle 1 ». La rupture du consensus politique autour de la question écologique sera constatée lors de l'examen de la loi « Grenelle II » qui a fait l'objet de violentes critiques, car elle consacrait l'abandon de certaines mesures emblématiques destinées à protéger l'environnement.

#### • **Succès diplomatique au niveau européen**

C'est sous la présidence de Nicolas SARKOZY qu'a été adopté, lors du Conseil européen de Bruxelles des 11 et 12 décembre 2008, le « paquet climat-énergie » : un Accord

qui visait la mise en place d'une politique européenne commune de l'énergie et de lutte contre le changement climatique.

#### **La Présidence HOLLANDE: renouveau de l'écologie**

L'élection du Président François HOLLANDE en mai 2012 a apporté un souffle nouveau à la question environnementale en France, aussi bien au niveau national que sur le plan de la posture diplomatique de Paris sur la scène internationale.

#### • **Tenue de conférences environnementales : l'écologie au cœur de l'action politique**

Le candidat HOLLANDE, lors de la campagne présidentielle de 2012, avait décidé de faire de la France « la nation de l'excellence environnementale ». C'est sous son impulsion qu'a été organisée la première « Conférence environnementale », les 14 et 15 septembre 2012, quelques mois après son élection. Des « Conférences environnementales » ont ainsi lieu chaque année depuis cette date: 2013, 2014 et 2015.

#### • **Construction d'une diplomatie environnementale**

Pour atteindre l'objectif d'un Accord sur le climat, la diplomatie française a été mise en branle au service de la lutte contre le changement climatique et de la protection de la biodiversité.

Dans ses différentes interventions et déplacements ainsi que lors de ses rencontres avec des Chefs d'Etat et de Gouvernement de passage à Paris, le Chef de l'Etat français a exhorté la communauté internationale et les dirigeants politiques à prendre conscience de l'urgence d'une action concertée et d'un sursaut collectif en vue d'enrayer le réchauffement climatique. La cause environnementale est ainsi devenue un des axes majeurs de son quinquennat et le succès de la COP 21, un impératif catégorique. Les Ministres des Affaires Etrangères et de l'Ecologie, M. FABIUS et Mme ROYAL, effectuent également des déplacements, tiennent des plaidoyers et engagent des négociations avec leurs homologues et divers acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la thématique environnementale, en vue de la promotion de la cause environnementale et du succès de la COP 21 à Paris.

## II. AU PLAN LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

A la suite des différentes conférences sur le climat, en particulier celles de Kyoto et de Copenhague, la France a réagi en adaptant sa réglementation en matière d'émissions de gaz à effet de serre et en matière d'énergie. C'est ainsi qu'on a vu naître les Plans Climat 2004, 2006, 2009, 2011. Ces différents plans regroupent les actions de lutte contre le réchauffement climatique dans tous les secteurs de l'économie.

En 2005, la France adopte une loi programme fixant les orientations de la politique énergétique, qui fait de la lutte contre le changement climatique une priorité et introduit l'objectif de division par quatre des émissions des CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, les engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement visent la réduction de près de 23% des émissions de gaz à effet de serre de la France, par rapport aux années 1990.

**La Loi de transition énergétique pour la croissance verte** a été votée le 18 Août 2015 par l'Assemblée Nationale. Cette loi vise à permettre à la France de contribuer efficacement aux changements climatiques et au renforcement de son indépendance énergétique en promouvant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Parmi les mesures annoncées, l'on note entre autres, la rénovation des bâtiments pour économiser de l'énergie, la baisse des factures et la création des emplois, le développement des transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé, la lutte contre le gaspillage et le soutien à la promotion de l'économie circulaire, la promotion de la sûreté nucléaire, le développement des énergies renouvelables, etc.

Dans la même dynamique, le gouvernement prévoit de publier, à l'automne, la stratégie bas-carbone de la France ainsi que les trois premiers budgets carbone couvrant les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028.

## III. MESURES CONCRETES

Il serait fastidieux de lister les actes du Gouvernements français depuis vingt ans, en faveur de la lutte contre les réchauffements climatiques. Néanmoins, quelques faits saillants peuvent être évoqués, dont : l'organisation d'un débat national sur la transition énergétique; les mesures visant à lutter contre le réchauffement climatique et, enfin, les événements visant à la sensibilisation des citoyens.

### • Débat national sur la transition énergétique

Ce débat qui impliquait toutes les parties prenantes, s'est déroulé en 2013 autour des thématiques suivantes: La gouvernance de la politique énergétique; le financement de la transition énergétique; le choix des méthodes permettant d'atteindre les objectifs français d'atténuation des émissions de GES.

La transition énergétique a pour objectifs la maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies propres. Le débat semblait fondamental car toute mesure visant à l'efficacité et à la sobriété énergétique entraînait forcément une évolution des modes de vie et de production au niveau individuel, local et national. Tous les domaines de la vie étaient concernés, mais nous n'en considérons que deux, à savoir le bâtiment et les transports.

### • Mesures incitatives dans les domaines du bâtiment et des transports

Concernant le bâtiment, l'Etat français a décidé de généraliser la construction de bâtiments à basse consommation d'énergie, qui bénéficient de l'exonération de la taxe foncière.

Des mesures ont été prises pour encourager les transports les moins émetteurs de CO<sub>2</sub>. Cette politique a entraîné l'amélioration des performances énergétiques des véhicules neufs, la mise en place du bonus-malus qui récompense l'achat des véhicules les moins pollués et, enfin, le développement des véhicules électriques ou hybrides.

### • Sensibilisation des citoyens aux changements climatiques

Dans le cadre des préparatifs de la COP 21, la France a organisé de nombreux événements:

- «En avant la COP21» - 10 septembre - Élysée, Paris. Une cérémonie présidée par François Hollande, pour marquer symboliquement le lancement officiel de la mobilisation française en vue de la COP21, avec des représentants d'ONG, d'entreprises, etc.

- Semaine européenne de la mobilité - du 16 au 22 septembre 2015. Elle visait à promouvoir des transports plus efficaces et respectueux de l'environnement. La journée du transport public a eu lieu le 19 septembre.

- Deux jours pour inciter les franciliens à faire leur transition écologique, sans attendre la COP21 et leur présenter des alternatives locales et citoyennes. Le 27 a été une «journée sans voiture» à Paris.



## LES POSITIONS DES ETATS MEMBRES

### • Historique

La Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CNUCC) a été adoptée lors du Sommet de Rio de Janeiro (1992) et est entrée en vigueur le 21 mars 1994.

L'objectif des signataires de cette Convention était de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du climat.

D'une manière générale, les pays développés se proposaient alors de ramener leurs émissions de GES, dès 2010, au niveau où ils étaient en 1990. Toutefois, cet objectif restait non contraignant.

Afin de rendre efficace la Convention, les signataires de la CNUCC ont adopté en 1997 le Protocole de Kyoto qui appelle de la part des pays industrialisés, des engagements de réduction de GES. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur en février 2005.

Bien qu'au départ, ce sont les pays industrialisés qui sont visés, les Etats parties se rendent compte de la nécessité d'associer les pays en développement, dont l'implication rendra plus pertinentes les recherches de solution. C'est ainsi que la COP 15 de la CCNUCC, tenue en décembre 2009 à Copenhague, s'est vue assigner l'objectif d'associer tous les Etats membres et de remplacer le protocole de Kyoto, dont l'échéance était fixé à 2013.

La Conférence de Copenhague est considérée comme un échec, dans la mesure où elle n'a pas abouti à l'adoption d'une décision significative en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Bien plus, l'objectif d'un cadre normatif contraignant n'a pas trouvé d'écho favorable de la part de la communauté internationale.

### • Problématique

Le débat reste vif sur la comparabilité des efforts aussi bien entre pays industrialisés qu'entre ces derniers et les pays en développement. Il est question de déterminer la

responsabilité de chaque groupe de pays par rapport à son volume d'émissions de GES. Ainsi par exemple, les pays industrialisés émettent près de la moitié des émissions de GES, alors qu'ils ne constituent que 20% de la population mondiale. Dans le même temps, 150 pays, représentant 80% de la population mondiale, émettent l'autre moitié.

A titre illustratif, l'on présente souvent le cas de deux pays emblématiques, à savoir la Chine et les USA. En effet, ces deux pays, bien qu'étant les deux premiers émetteurs de GES, à concurrence de 20% chacun, ont des statuts diamétralement opposés. Si en Chine, les émissions ont augmenté de 152%, de 1990 à 2006, aux USA, elles ont augmenté de 17%. Toutefois, les émissions de GES par habitant des américains sont plus de 10 fois supérieures à celles des chinois.

### • Le problème des pays en voie de développement (PVD)

Les PVD, y compris les gros pollueurs comme l'Inde (5e émetteur de GES) et la Chine (1er émetteur avec les USA), n'ont pas d'objectifs de réduction au motif que :

- Leur niveau d'émission ramené au nombre d'habitants est faible;
- Le stock de GES d'origine anthropique, présent dans l'atmosphère, résulte, pour l'essentiel, des émissions des pays développés;
- Il serait injuste d'imposer des privations draconiennes à des populations à faible niveau de vie, qui aspirent à rejoindre celui des pays développés.

Ils ne sont pas tous dans la même situation. Le volume de GES reste marginal dans un grand nombre de pays africains.

Par ailleurs, certains PMA semblent même avoir atteint un niveau d'accès aux ressources énergétiques modernes permettant d'accélérer leur développement et ont à faire face à la désertification et à la raréfaction des ressources en eau. On peut également citer le cas des Petits Etats insulaires, pour qui un réchauffement global à 10 C seulement menacerait leur processus de développement et même leur survie.

## • Le cas de l'Afrique

Les changements climatiques constituent une question concrète en Afrique, car les phénomènes climatiques ont déjà des conséquences dévastatrices dans bon nombre de pays africains. Pourtant, l'Afrique n'a pratiquement pas contribué au niveau actuel d'émission de carbone, mais il est peu probable qu'elle devienne une source importante de pollution à moyen terme, quelle que soit sa cadence de modernisation.

Dans toute l'Afrique, des voix se sont élevées (chercheurs, défenseurs de l'environnement, personnalités politiques) pour réclamer avec véhémence que des mesures soient prises, au niveau international, pour lutter contre les changements climatiques et pour aider les pays pauvres à en combattre les répercussions. La création en 2009, à la COP de Copenhague, du Fonds Vert pour le climat est donc accueillie favorablement, même si le fonctionnement de ce Fonds reste en deçà des espoirs suscités.

L'Afrique est aussi dans l'attente d'un Accord qui établisse les responsabilités communes de tous les Etats, en matière de réduction d'émissions de GES et qui aménage des voies de développement compatibles avec la préservation de l'environnement, tout en prévoyant des moyens financiers pour accompagner les efforts du continent.

## • Evolution dans les politiques des pays

Certes il y a des cas particuliers, comme le Canada, qui se sont retirés après la signature du Protocole de Kyoto, pour des raisons économiques, mais la tendance générale est à la recherche de la diminution des émissions de GES. C'est ainsi que le 12 novembre 2014, les USA et la Chine ont annoncé qu'ils fixeraient des objectifs concernant les émissions de GES. La Chine s'est engagée à atteindre son pic d'émission de GES autour des années 2030, tandis que les USA prévoyaient de réduire de 26% à 28% leurs émissions de GES en 2025, par rapport au niveau de 2005.

Le Président Obama, après une campagne très médiatisée cet été en faveur d'une planète propre, a lancé, le 3 août dernier, son plan pour le secteur énergétique des Etats Unis afin de réduire les impacts humains sur le changement climatique, avec pour cible principale, les centrales à charbon qui fournissent 40% de l'électricité du pays.

## • La position de l'Église catholique

Le Pape François, dans l'Encyclique intitulée «*LAUDATO SI*», appelle tous les chrétiens catholiques du monde à se former à la lutte contre les changements climatiques.

Il a déclaré que l'Eglise catholique considère les changements climatiques comme un problème moral qui doit être abordé, afin de protéger les plus vulnérables du monde et de la terre.

Le Pape François a demandé le 25 septembre 2015 depuis la tribune de l'ONU des "*accords fondamentaux et efficaces*" à la prochaine conférence de Paris sur le climat. Il a estimé qu'il "existe un véritable droit de l'environnement" qui doit être reconnu. "*Chaque dommage à l'environnement est un dommage à l'humanité*" et "*la crise écologique peut mettre en péril l'existence même de l'humanité*", a-t-il prévenu.

En guise de conclusion, l'on pourrait affirmer que l'ensemble des Etats membres de la Convention des Nations Unies sur les Changements climatiques ont besoin de solutions équilibrées. L'enjeu étant, d'une part, de décarboniser davantage les économies des pays développés et d'autre part d'aider les pays en développement à adopter des chemins de croissance moins intensifs en carbone, tout en aidant les PMA à s'adapter aux changements climatiques.



## **COP 21 : L'AFRIQUE MOBILISEE POUR LE CLIMAT**

La plupart des pays africains (Cameroun, Gabon, Erythrée, Madagascar, Ghana, Mauritanie, Guinée Equatoriale, Tunisie, Côte d'Ivoire, Algérie, RDC, Djibouti, Bénin, Kenya, Ethiopie, Maroc, etc.) ont présenté leur « Contribution prévue déterminée au plan national » (CPDN) ou plan d'action de réduction de gaz à effet de serre (GES).

La CEEAC a annoncé la création d'un Fonds de développement pour l'économie en Afrique centrale, qui sera doté de 20 milliards de FCFA. Le Congo prévoit de reboiser un million d'hectares durant la prochaine décennie. La RDC s'engage à réduire ses émissions de 17% d'ici à 2030, en appuyant les projets de reboisement de 3 millions d'hectares de forêt. Le Gabon va réduire ses émissions de GES de 50% d'ici 2025, en protégeant sa forêt.

L'Afrique de l'Ouest s'active également à lutter également contre la déforestation. Le Bénin a planifié le renforcement du potentiel de séquestration de carbone de son couvert forestier.

En Afrique du Nord, des actions de reboisement sont programmées en Algérie et en Tunisie. Tunis prévoit par exemple de bonifier le bilan carbone de son agriculture via l'optimisation des régimes alimentaires des animaux et la valorisation de leurs déchets.

En Afrique orientale, l'Ethiopie a un programme de développement d'énergies renouvelables (EnR) qui va permettre aux populations de recourir à d'autres sources d'énergie que le bois. L'objectif du pays, qui s'est engagé à diviser par trois ses émissions de CO<sub>2</sub>, est de devenir, à long terme, une « économie neutre en carbone », notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et des transports.

Un accent est également mis sur la diversification énergétique dans les stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique. La Namibie opte pour des projets solaires et éoliens. Pour réduire de 13% les émissions de CO<sub>2</sub> en 2030, les autorités tunisiennes misent sur les énergies renouvelables (solaire, solaire thermique...),

l'objectif étant de réduire de 30% la demande d'énergie primaire et de porter à 30% le taux de pénétration des EnR dans la production d'électricité. L'Algérie espère réduire ses émissions de GES de 7 à 22 % d'ici 2030 et de 9% sa consommation globale d'énergie. Pour cela, elle ambitionne d'atteindre 27% de la production nationale d'électricité grâce aux EnR.

Djibouti parie elle aussi sur le développement des EnR pour réduire ses émissions de GES de 40% d'ici à 2030. Le Bénin, comme Djibouti, a décidé de réhabiliter et de moderniser son réseau de chemin de fer pour lutter contre la pollution atmosphérique. La Côte d'Ivoire entend réduire l'empreinte carbone de 36% d'ici à 2030 en optant pour un mix électrique (charbon/gaz/hydroélectricité/énergies renouvelables).

Les pays africains, dont la responsabilité dans le réchauffement climatique est négligeable (moins de 4% des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>) escomptent la contribution financière de la communauté internationale, en particulier des pays les plus pollueurs, ainsi qu'un transfert de technologie. Le Maroc espère recevoir 35 milliards de dollars ; le Bénin, 30 milliards, etc.

Les contributions africaines de lutte contre le changement climatique prévoient de valoriser davantage les ressources en eau. En Tunisie, les eaux usées seront réutilisées après traitement. En Côte d'Ivoire, le développement de barrages et de retenues d'eau est à l'ordre du jour. Au Gabon, une stratégie d'adaptation du littoral va être présentée. Le Cameroun prévoit l'opérationnalisation de l'Observatoire national sur les changements climatiques (Onacc). Cet organe jouera un rôle-clé en matière d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux des changements climatiques.

La réduction des gaz à effet de serre s'envisage aussi par la valorisation des déchets et la réduction des polluants atmosphériques. C'est le cas en Tunisie, en Algérie, à Madagascar.



## LES PAYS QUI ONT FAIT LE PLUS D'EFFORTS POUR RÉDUIRE LEURS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- Les pays du G20 font des efforts, mais cela reste insuffisant. Telle est, en substance, ce que l'on peut retenir de la 7e édition de l'étude annuelle «Low carbon Economy index», publiée par le cabinet PwC, lundi 12 octobre, à deux mois de la COP 21.
- Cette étude mesure l'évolution de l'intensité carbone, c'est-à-dire «la quantité de gaz à effet de serre liée à la consommation d'énergie et émise par million de dollars de PIB».
- L'intensité carbone des 19 pays et de l'Union européenne a chuté de 2,7% en 2014 par rapport à 2013, selon l'étude. Il s'agit de la meilleure performance depuis 2000.
- Mais cela n'a pas stoppé pour autant la croissance des émissions de gaz à effet de serre, en progression de 0,5% en 2014. D'après le cabinet, pour limiter à 2°C le réchauffement climatique, la baisse de l'intensité carbone doit atteindre 6,3% par an au niveau mondial.
- Seuls cinq pays du G20 égalent ou surpassent ce seuil de 6,3% :
- Le Royaume-Uni, dont le taux de «décarbonisation» atteint 10,9% entre 2013 et 2014 (grâce à un hiver plus doux et à une baisse de la consommation de charbon).
- En deuxième position : la France avec une baisse de l'intensité carbone de 9,1% (elle a notamment réduit sa consommation de gaz de 16%).
- L'Italie, dont le taux de «décarbonisation» atteint 7,8% (les énergies renouvelables représentent 19,2% de la consommation contre 16,6% en 2013 dans le pays).
- L'Allemagne enregistre une baisse de l'intensité carbone de 7,1% (la première puissance européenne profite d'une réduction générale de la consommation d'énergie de 4,5% et d'une chute de la demande en énergie fossile).
- La Chine est le meilleur élève non-européen avec un taux de «décarbonisation» de 6%. L'intensité de ses émissions est la deuxième plus forte des pays du G20.
- L'étude de PwC souligne également que cinq pays font figure de mauvais élève. Il s'agit de :
- La Turquie, plus mauvais élève du G20, avec une intensité carbone qui a augmenté de 4,4%, à cause notamment d'une hausse de la demande en charbon.
- L'Arabie Saoudite, avec une intensité des émissions de gaz qui a progressé de 4%.
- Le Brésil, dont l'intensité des émissions a augmenté de 3,6%.
- L'Inde, avec une intensité des émissions qui a atteint les 0,7%, portée par une demande en charbon qui a augmenté de 11%.
- L'Afrique du Sud, avec une augmentation de 0,2% entre 2013 et 2014.

## RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO2 : L'UE FIXE SES OBJECTIFS EN VUE DE LA COP21

Les 28 ministres de l'Environnement de l'UE, réunis en conseil à Bruxelles, se sont accordés, vendredi 18 septembre 2015, sur l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990. Ils prévoient également de les baisser de 50% d'ici 2050.

Les ministres ont également fixé des objectifs à plus long terme: une «neutralité carbone» d'ici à 2100. Cela consiste

à financer, grâce à l'achat de crédits carbone, un projet pour lutter contre les les émissions de CO2 avec une quantité équivalente à la totalité ou à une partie des émissions de gaz à effet de serre.

Mais ils ont également fixé une réduction de 50% d'ici à 2050. Cette dernière proposition «compatible avec les suggestions du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)», rappelle Euractiv.